



MAIRIE DE LUGON et l'ÎLE DU CARNEY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix décembre deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Michaël CENNI.

Etaient présents : M. BARDEAU, PHENIX, Mme BYTNAR, Adjoint
Mmes BERNARD, COMBILLET, OULLER, VIELFAURE,
MM KLEIN, LALET, PAPILAUD, RABAUD, VIELFAURE

Mme Isabelle BYTNAR est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 24 novembre est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

I) AFFAIRES GENERALES

1. B.P. 2021 : Travaux et acquisitions : validation

Monsieur le Maire rappelle les différents projets à l'étude pour le budget 2021 et propose d'entériner les propositions des travaux et acquisitions pour 2021, à savoir :

- Acquisition de matériel technique : 12 000 €
- Travaux de terrassement (busage rue Michel Montaigne, rue Léo Lagrange, réfection terrain de pétanque...) : 25 000 €
- Réfection des tampons rue Montesquieu : 3 000 €
- Radars pédagogiques : 4 800 €
- Bureau d'étude pour aménagement de la RD 670 : 5 000 €
- Eclairage parcours de santé (acquisition et aménagement) : 16 000 €
- Acquisition mobilier (restaurant scolaire, mairie, bancs) 3 260 €
- Changement volets garderie : 1 740 €
- Formation 1^{er} secours au personnel : 600 € à 900 €
- Travaux de voirie : 30 000 €
- Aménagement plaine de sports et de loisirs : 5 000 €
- Fournitures diverses : 1 700 €
- Dépenses imprévues : 10 000 € minimum

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces différentes propositions afin de permettre l'élaboration d'une ébauche du budget 2021.

II) FINANCES / PERSONNEL

1) D.M. N° 2

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'un virement de crédit. Sur sa proposition, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la Décision Modificative n° 2 pour régularisation de la situation de certains crédits insuffisamment approvisionnés (Voir Annexe n° 1).

2) RIFSEEP : Modification au 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du RIFSEEP depuis le 1^{er} janvier 2018 et l'obligation faite aux collectivités de l'actualiser par la mise en place de cette indemnité pour les techniciens territoriaux, jusqu'alors inéligible au régime indemnitaire. Il précise également l'obligation faite d'instaurer la mise en place du C.I.A.

Le dossier adressé au Comité Technique du Centre de Gestion ayant reçu un avis favorable dans sa séance du 1^{er} décembre 2020, il propose la mise en place du RIFSEEP pour les techniciens territoriaux, avec transposition exacte de l'ancien régime indemnitaire, ainsi que la mise en place du C.I.A. à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable.

3) Création d'un poste de Conseiller Délégué à la voirie

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la délégation confiée à Monsieur Yohan BARDEAU, 1^{er} Adjoint, à savoir commissions Commerce, Artisanat, Agriculture, Cadastre, Urbanisme, Assainissement, Eau, Voirie, Electricité, Eclairage Public, Téléphone, Environnement et Transition Ecologique.

Afin d'assurer au mieux ces missions, il suggère de créer un poste de conseiller délégué à la voirie et propose la candidature de Monsieur Eric VIELFAURE.

Compte-tenu de l'importance de cette mission et conformément à l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes dont la population est comprise entre 1000 à 3499 habitants, une indemnité de fonction pourrait être versée pour un taux de 5.3 % de l'indice brut terminal.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la création d'un poste de Conseiller Municipal Délégué à la voirie, la candidature de Monsieur Eric VIELFAURE et approuve le taux de l'indemnité fixée à 5.3 % de l'indice brut terminal.

3) **QUESTIONS DIVERSES**

1. Prochain Conseil Municipal : Mardi 26 janvier 2021

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au Mardi 26 janvier 2021 à 19 heures.

2. Cérémonie des vœux

Monsieur le Maire propose de fixer la date de la cérémonie des vœux aux administrés au jeudi 14 janvier 2021 à 18h30 à la salle des fêtes. L'ensemble du Conseil Municipal est convié à cette manifestation.

3. Règlement cantine

Monsieur le Maire fait part de la réunion avec les Représentants des Parents d'Elèves au cours de laquelle ont été validées les modifications relatives au règlement de la cantine et plus particulièrement l'application des sanctions.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'application de ce nouveau règlement.

La séance est levée à 20 heures 30